

VISA POUR MOTIFS FAMILIAUX UE
DOCUMENTS REQUIS

N.B. Les étrangers considérés comme membres de la famille de ressortissants italiens aux fins de l'obtention du visa sont :

- . Conjoint (ou partie d'union civile)
 - . Descendants directs de moins de 21 ans ou à charge (et ceux du conjoint)
 - . Ascendants directs à charge (et ceux du conjoint)
- Le dossier doit contenir 2 ensembles de documents : un ensemble d'originaux et un ensemble contenant uniquement les photocopies des documents originaux au format A4
 - Le visa est **gratuit**.
 - Les rendez-vous doivent être pris en envoyant un e-mail à notre ambassade à l'adresse suivante : yaounde.visti@esteri.it
 - La présentation d'un dossier complet ne garantit pas nécessairement l'obtention du visa. En outre, des documents supplémentaires à la liste ci-dessous pourront être demandés.

ATTENTION : La délivrance du visa national sera subordonnée à la vérification de la relation de filiation. Il sera donc nécessaire de contacter notre Représentation diplomatique à l'adresse consolare.yaounde@esteri.it avant d'introduire une demande de visa, afin de prendre un rendez-vous pour la légalisation de l'acte de naissance du demandeur.

- Chaque dossier doit comprendre les documents suivants dans l'ordre indiqué ci-dessous :

1	Formulaire de demande de visa, dûment rempli et signé.
2	1 photographie récente, sur fond blanc : 3,5*4 cm ICAO
3	Document de voyage en cours de validité (d'une durée supérieure d'au moins trois mois à celle du visa demandé), comportant au moins deux pages blanches + photocopie des deux premières pages et de celles sur lesquelles figurent les derniers visas et cachets d'entrée et de sortie de l'espace Schengen.
4	Photocopie de la carte d'identité ou du permis de séjour pour les citoyens ayant une autre nationalité
5	Preuve de la possession de la nationalité italienne de la personne qui invite
6	Déclaration d'hospitalité et copie du document d'identité de la personne qui invite.
7	<u>Pour les enfants</u>, preuve du lien de parenté : acte de naissance du demandeur légalisé par notre Ambassade. <u>Pour les conjoints</u>, preuve du lien de parenté : acte de mariage légalisé par notre Ambassade. <u>Pour les parents à charge</u>, preuve du lien de parenté : copie de l'acte de naissance du parent du demandeur légalisé par notre Ambassade et les reçus attestant l'envoi d'argent au parent pendant une période raisonnable, visant à démontrer sa dépendance économique effective au moyen d'une contribution financière suffisante pour lui garantir un niveau de vie décent, essentiel et stable dans le temps."
8	Acte d'état civil démontrant le lien de parenté avec le citoyen italien : 8.1. <u>Pour les parents du citoyen italien</u> : copie de l'acte de naissance du fils transcrit dans les registres d'état civil italien. 8.2. <u>Pour les parents du conjoint</u> : acte de naissance du fils légalisé par notre Ambassade + acte de mariage juridiquement reconnu en Italie. 8.3 <u>Pour les époux</u>, acte de mariage transcrit en Italie.
	8.3. <u>Pour les mineurs</u> , acte de consentement à l'expatriation (moins de 3 mois) de l'autre parent, à se faire délivrer par un commissariat si le parent en objet est résident au Cameroun, ou auprès de l'autorité compétente en Italie ou dans le Pays de résidence à l'étranger (dans ce cas, il faudrait fournir le permis du séjour).

09	Pour les mineurs, en cas de séparation ou de divorce des parents, fournir des documents précisant qui est le parent tuteur.
10	Indication éventuelle d'accompagnement de la compagnie aérienne pour les enfants de moins de 14 ans voyageant seuls.

- La présence personnelle est obligatoire lors du dépôt du dossier et lors du retrait du visa (sauf dans les cas où la délégation est autorisée)

Le soussigné a été informé que le dépôt d'une demande incomplète peut entraîner le refus de visa. Le service consulaire se réserve le droit de demander des documents supplémentaires s'il l'estime nécessaire.

Le soussigné déclare être conscient que la délivrance du visa est soumise à l'appréciation exclusive du service consulaire. Il déclare être également conscient que le service consulaire pourrait l'inviter à participer à un entretien.

Signature

Date

**EU FAMILY VISIT VISA
REQUIRED DOCUMENTS**

Note: Foreign citizens considered family members of Italian citizens for the purposes of obtaining a visa are:

- Spouse (or civil partner)
- Direct descendants under the age of 21 or who are dependents (and those of the spouse)
- Direct ascendants who are dependents (and those of the spouse)

- The folder must contain two sets of documents: one set of originals and one set containing only photocopies of the original documents in A4 format
- The visa is **free of charge**.
- Appointments must be booked by emailing our Embassy at: yaounde.visti@esteri.it
- Submitting a complete application does not necessarily guarantee that a visa will be granted. In addition, documents other than those mentioned below may be requested

PLEASE NOTE: The issuance of the national visa is related to the verification of the parent-child relationship. You must therefore contact our diplomatic mission at consolare.yaounde@esteri.it before submitting your visa application in order to book an appointment for the legalization of the applicant's birth certificate.

- Each dossier must include the following documents in the order below:

1	Visa application form, duly completed and signed.
2	1 recent picture on a white background : 3,5*4 cm ICAO
3	A valid travel document (expiring at least three months longer than the required visa) containing at least two blank pages + and those containing the latest visas, entry and exit stamps from the Schengen area.
4	Photocopy of identity card or residence permit for citizens having other nationality.
5	Proof of Italian citizenship of the person issuing the invitation
6	Letter of invitation and a copy of the host's identification document
7	<u>For children</u>, proof of family relationship: applicant's birth certificate legalized by our Embassy. <u>For spouses</u>, proof of family relationship: marriage certificate legalized by our Embassy. <u>For dependent parents</u>, proof of family relationship: copy of the applicant's parent's birth certificate legalized by our Embassy and the receipts proving the remittance of money to the parent for a reasonable period, aimed at demonstrating their actual economic dependency through a financial contribution sufficient to guarantee a decent, essential, and stable standard of living over time.
8	Civil status document proving the family relationship with the Italian citizen: • 8.1. <u>For the parents of the Italian citizen</u>: copy of the child's birth certificate transcribed in the Italian civil status registers. • 8.2. <u>For the parents of the spouse</u>: birth certificate of the child legalized by our Embassy + marriage certificate legally recognized in Italy. • 8.3. <u>For spouses</u>, marriage certificate transcribed in Italy. • 8.3. For minors, consent form for expatriation (less than 3 months) from the other parent, to be issued by a police station if the parent in question resides in Cameroon, or by the competent authority in Italy or in the country of residence abroad (in this case, the residence permit must be provided).
09	For minors, in case of separation or divorce of the parents, provide documents specifying who the legal guardian is.
10	Possible indication of airline accompaniment for children under 14 years old traveling alone.

- Personal presence is mandatory when submitting the application and when collecting the visa (except in cases where proxy representation is authorized).

I have been informed that submitting an incomplete application may result in the visa being refused. The consular service reserves the right to request further documents should it deem it necessary.

I hereby declare that I am aware that the decision to issue a visa is at the sole discretion of the consular service. I also declare that I am aware that the consular service may invite me to attend an interview.

Signature

date